

THÉMATIQUE

Caractérisation des espèces exotiques envahissantes

SOUS-QUESTION

Quelles sont les espèces exotiques envahissantes observées sur le territoire ?

QUESTION CLÉ

Quelles sont les pressions pesant sur la biodiversité du territoire ?

NOMBRE D'ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES SUR LE TERRITOIRE RÉGIONAL



Présentation

Les espèces exotiques envahissantes sont considérées comme l'une des principales causes de perte de biodiversité et de dégradation des services écosystémiques au niveau mondial. Elles sont également à l'origine d'impacts négatifs importants pour de nombreuses activités économiques et pour la santé humaine. Elles se rencontrent dans tous les milieux (terrestre, eau douce, marin) et dans tous les groupes biologiques (plantes vasculaires, algues, champignons, oiseaux, mammifères, reptiles, amphibiens, arthropodes, etc.). La faune et la flore indigènes des collectivités d'outre-mer, principalement insulaires, sont particulièrement vulnérables aux espèces exotiques envahissantes.



Modalités de calcul

FORMULE DE CALCUL

Nombre d'espèces exotiques envahissantes sur le territoire régional

MÉTHODOLOGIE ET DÉFINITIONS

Selon les définitions retenues par l'UICN et le programme mondial sur les espèces exotiques envahissantes, une **espèce exotique envahissante** (ou espèce invasive) est une espèce introduite par l'Homme, intentionnellement ou involontairement, en dehors de son aire de répartition naturelle, et dont l'implantation (naturalisation) et la propagation menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences écologiques et/ou économiques et/ou sanitaires négatives.

Des bases de données identifiant les espèces exotiques envahissantes existent au niveau mondial, européen et national (*Global invasive species database*, programme européen DAISIE, base de données de l'UICN France sur les espèces exotiques envahissantes de l'outre-mer, Inventaire National du Patrimoine Naturel).

A partir de ces bases de données et en fonction des connaissances scientifiques disponibles au niveau régional, les espèces exotiques envahissantes pourront être identifiées sur le territoire.

TYPE DE RÉSULTATS

Les résultats peuvent être représentés sous la forme d'une courbe indiquant l'évolution de la valeur de l'indicateur sur une période donnée (nombre d'espèces exotiques envahissantes sur le territoire régional pour l'année de référence et les suivantes).

En complément, il est possible de présenter les résultats par groupe taxonomique.





Analyse et interprétation

VALEUR NATIONALE INDICATIVE

Selon l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN), la France métropolitaine compte **72** plantes vasculaires et **31** espèces animales exotiques envahissantes continentales. Ces données sont cependant en cours d'actualisation.

Concernant l'outre-mer, les chiffres sont disponibles pour chaque collectivité dans la base de données de l'UICN France.

CLÉS POUR L'INTERPRÉTATION

Une augmentation du nombre d'espèces exotiques envahissantes accroît le niveau de pression s'exerçant sur la biodiversité indigène du territoire.

POINTS DE VIGILANCE / MARGE D'AMÉLIORATION

La valeur de l'indicateur est fortement liée à l'effort d'inventaire (amélioration de la connaissance) et pas uniquement à l'évolution de la situation des espèces exotiques envahissantes sur le territoire.

A ce stade, l'indicateur ne permet pas de résumer de manière entièrement satisfaisante la pression que représentent les espèces exotiques envahissantes sur la biodiversité régionale. Au-delà du nombre d'espèces exotiques envahissantes, il serait intéressant, pour affiner l'interprétation, d'identifier les effets de chaque espèce exotique envahissante sur la biodiversité indigène (espèces, types de milieux...) et de communiquer également :

- le nombre d'espèces **introduites** (espèces introduites par l'Homme intentionnellement ou involontairement en dehors de son aire de répartition naturelle) et le nombre d'espèces **naturalisées** (espèce exotique dont les populations se reproduisent et se perpétuent de manière autonome, sans l'aide de l'Homme) présentes dans la région considérée.

Le nombre d'espèces introduites permet d'évaluer la pression d'introduction sur le territoire régional, de détecter l'arrivée de nouvelles espèces et potentiellement de mesurer les efforts en matière de biosécurité. Le nombre d'espèces naturalisées permet d'évaluer le taux de naturalisation des espèces introduites. Ces deux valeurs permettent d'évaluer la part des espèces exotiques envahissantes par rapport aux espèces introduites et aux espèces naturalisées. Ensemble, les trois valeurs (nombre d'espèces introduites, nombre d'espèces naturalisées et nombre d'espèces exotiques envahissantes) permettent d'avoir une vision assez globale de la problématique à des étapes clés : l'introduction d'espèces, leur naturalisation et le moment où elles deviennent envahissantes ou sont considérées comme telles.

- les **aires de distribution** des espèces exotiques envahissantes les plus problématiques vis-à-vis de la biodiversité à l'échelle de la région.

L'indicateur proposé peut faire l'objet d'améliorations, grâce :

- à la mise en place de suivis de la biodiversité à l'échelle régionale sur le long terme.
- à des travaux scientifiques pour une meilleure connaissance des espèces exotiques envahissantes (distribution, impacts, écologie...).
- à des travaux scientifiques spécifiques portant sur l'élaboration d'indicateurs relatifs aux conséquences du développement des espèces exotiques envahissantes sur la biodiversité du territoire.



Informations complémentaires

Liens avec d'autres indicateurs du jeu UICN France

- E4 – Nombre d'espèces de la faune et de la flore indigènes au territoire régional

Indicateur(s) et jeu(x) de référence

- Indice de Singapour : *10. Proportion of invasive alien species (as opposed to native species)*
- Observatoire national de la biodiversité (ONB) : *Nombre d'espèces en Outre-mer parmi les plus envahissantes au monde*

Références

Se référer à la bibliographie dans le *Guide pratique*

